



10338*22

Formulaire obligatoire
Article 46 C de l'annexe III
au Code général des
impôts



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2072-S-SD

DÉCLARATION RELATIVE
AUX REVENUS PERÇUS
AU TITRE DE L'ANNÉE

2018

horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr,
rubrique « Nous contacter »

Adresse du service où il
convient de renvoyer un
exemplaire préidentifié de
la présente déclaration

Identification du destinataire

Adresse du déclarant si elle
est différente du destinataire

SIE		N° de dossier		Clé		Régime		Code, service	
N° SIREN									

Vous pouvez dès maintenant télédéclarer ce formulaire en ligne au titre de l'année 2018 à partir de « mon espace professionnel » sur impots.gouv.fr ou par le biais d'un intermédiaire (procédure EDI-TDFC).

Pour pouvoir télédéclarer en ligne, vous devez préalablement créer votre espace abonné. Afin de vous aider dans vos démarches, vous pouvez vous reporter à la notice n°2072-S-NOT-SD (rubrique « Télédéclaration de votre N°2072-S ») ou à la [fiche AIU 5 : « Déclarer le résultat RF »](#) disponibles sur impots.gouv

VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT TÉLÉDÉCLARER CE FORMULAIRE À COMPTER DE 2020 AU TITRE DES REVENUS PERÇUS AU COURS DE L'ANNÉE 2019.

Cette déclaration est à adresser au plus tard le deuxième jour ouvré qui suit le 1^{er} mai, soit le 3 mai 2019 en double exemplaire (si vous déposez papier) au service des impôts des entreprises (SIE) du lieu du principal établissement de la société (c'est-à-dire le lieu de direction effective de la société) ou, le cas échéant à la Direction des grandes entreprises (DGE).

Nombre d'annexes :

2072-S-A1 :

2072-S-A2 :

I - RÉSULTAT NET À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS

R1	Revenus bruts (total des lignes 5+22-23+25 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)		R2	Paiement sur travaux (total des lignes 9 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)	
R3	Frais et charges autres qu'intérêts d'emprunts (total des lignes 17 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)		R4	Intérêts d'emprunts (total des lignes 20 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)	
R5	Revenu net (+) ou déficit net (-) (total des lignes 26 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1-SD)				

Date et signature :

Téléphone :

Courrier électronique :

II – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NON SOUMISE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dénomination de la société			
Adresse de la société			
Adresse du siège social au 1 ^{er} janvier 2018			
Adresse du siège social en cas de changement au cours de l'année 2018			
Date de clôture de l'exercice comptable			
Nom du gérant			
Adresse du gérant			
N° de téléphone du gérant			
Nom du comptable			
Adresse du comptable			
N° de téléphone du comptable			
Nom du conseil			
Adresse du conseil			
N° de téléphone du conseil			
Nom de l'administrateur de biens			
Adresse de l'administrateur de biens			
N° de téléphone de l'administrateur de biens			
Nombre d'associés			
Nombre total de parts dans la société au 1 ^{er} janvier 2018			
Montant nominal des parts au 1 ^{er} janvier 2018			
Montant nominal des parts au 31 décembre 2018			
Augmentation du nombre de parts au cours de l'année 2018	OUI : ☐	NON : ☐	Nombre de parts en plus :
Diminution du nombre de parts au cours de l'année 2018	OUI : ☐	NON : ☐	Nombre de parts en moins :

III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRODUITS OU CHARGES RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 AUTRES QUE LES REVENUS DES IMMEUBLES

R6	Montant global des produits financiers réalisés par la société immobilière en €	
R7	Montant global des produits exceptionnels (plus-values de cession) ⁽¹⁾ réalisés par la société immobilière en €	
R8	Montant global des charges exceptionnelles (moins-values de cession) ⁽²⁾ réalisées par la société immobilière en €	

¹ Les plus-values de cession sont les plus-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

² Les moins-values de cession sont les moins-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

IV– LISTE DES IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

	Adresse des immeubles détenus au titre de l'année 2018	Nombre de locaux	Déduction spécifique*	Nature de l'immeuble*		En cas d'acquisition de l'immeuble au titre de l'année 2018, cocher la case
				A*	B*	
IV-1						☐
IV-2						☐
IV-3						☐
IV-4						☐
IV-5						☐
IV-6						☐

* Les codifications sont mentionnées sur la notice disponible en ligne sur le portail «impots.gouv.fr».

V – IDENTIFICATION DES TIERS AUTRES QUE DES ASSOCIÉS BÉNÉFICIAIRE GRATUITEMENT DE LA JOUISSANCE DE TOUT OU PARTIE D'UN IMMEUBLE DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

	Identité du tiers bénéficiaire	N° SIREN	Adresse si elle est différente de celle de l'immeuble dont il détient gratuitement la jouissance	Immeubles attribués en jouissance - Immeuble n°
V-1				IV....
V-2				IV....
V-3				IV....
V-4				IV....
V-5				IV....
V-6				IV....

VI – CESSION DE PARTS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

[illegible]

XI :ANNEXE LIBRE :

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.